

# Herbst-Tagung 78 der Gesellschaft für Gerontologie : les activités du Centre vaudois de Pro Senectute

Autor(en): **Girardet, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Fachblatt für schweizerisches Heimwesen = Revue suisse des établissements hospitaliers**

Band (Jahr): **50 (1979)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-809635>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vor unterdotiert. Aber auch die ambulanten Dienste sollen — vor allem auch in ländlichen Gegenden — gezielt ausgebaut werden.

Im Rahmen des Zentralsekretariates wird zu überlegen sein, inwieweit die Personalschulung auf gesamtschweizerischer Ebene für das gesamte hauptamtlich tätige Personal intensiviert werden kann. Die Stelle eines Schulungsleiters ist erfreulicherweise bereits genehmigt, so dass in den nächsten Monaten mit seinem Einsatz gerechnet werden darf. Aber auch die Dokumentation soll in dem Sinne ausgebaut werden, dass das vorliegende Material nicht nur gesichtet und bereitgestellt wird, sondern dass es in einer weiteren Stufe umfassend verarbeitet und allen interessierten Kreisen angeboten werden soll.

Bei der zukünftigen Ausgestaltung unseres Dienstleistungsangebotes möchte ich auf etwas, meines Er-

achtens ganz Entscheidendes hinweisen: die Dienste müssen noch mehr als bisher aktivierenden Charakter haben, der Betagte selbst muss deshalb noch mehr in der Beurteilung dieser Dienste herangezogen werden, er muss noch mehr als bisher über die Wünschbarkeit und die Gestaltung solcher Dienste befragt werden.

Diese nicht abschliessenden Forderungen sind notwendig, damit für die Zukunft keine Fehlentwicklung in personeller und finanzieller Hinsicht eingeleitet wird. Denn wir müssen uns bewusst sein, der Betagte von morgen ist mit der heutigen Rentnergeneration nicht mehr zu vergleichen. Er wird anforderungsreicher, selbstbewusster, selbständiger und kritischer auftreten. Unabhängig davon muss es aber unser Ziel sein, dass die Betagten vom Leben im Alter nicht überwältigt werden, wir müssen ihnen diese Hilfen anbieten, die sie befähigen, dasselbe zu bewältigen.

## Les activités du Centre vaudois de Pro Senectute

*Daniel Girardet, Directeur*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### Chapitre I: Bases statutaires et légales de nos activités

Pour comprendre l'organisation des divers services en faveur des personnes âgées de notre Centre vaudois, il m'est apparu nécessaire de rappeler brièvement les bases statutaires et légales à partir desquelles nos activités se sont développées. En effet, le cadre de notre action a été tracé en fonction:

- des options définies dans nos statuts,
- des mandats confiés par les autorités fédérales, cantonales et communales vaudoises,
- des directives et des tâches données par la Commission cantonale vaudoise de gérontologie.

#### a) Statuts

Selon nos statuts, nous avons la tâche générale de rassembler toutes les bonnes volontés pour apporter aux personnes âgées rencontrant des difficultés une aide matérielle ou morale appropriée. Comme on le voit, la tâche est vaste et cette aide ne peut être limitée en somme que par nos moyens financiers et techniques.

Il est également de notre devoir de garantir la situation économique des personnes âgées. A ce sujet, il est bon de rappeler que le paragraphe 3 des premiers statuts de la Fondation du 10 juillet 1918 prescrivait de «Soutenir tous les efforts utiles en faveur d'une assurance-vieillesse». Nous avons toujours considéré

que la défense de la situation matérielle des personnes âgées constituait une tâche primordiale de la Fondation et que nous nous devons d'apporter notre pierre à la construction de l'édifice social, ceci dans le respect d'une neutralité politique. C'est dans cet esprit que nous comprenons les exhortations fréquentes du président de la Fondation suisse, M. l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, exhortations à des prises de position et des actions fermes lorsqu'un problème touchant les intérêts fondamentaux des personnes âgées est en jeu.

#### b) Mandats des autorités

- En ce qui concerne les mandats reçus des autorités fédérales, les articles 10 et suivants de la loi sur les prestations complémentaires prévoient une subvention aux institutions privées reconnues d'utilité publique, dont la Fondation Pro Senectute.  
Selon cette loi, Pro Senectute doit, en complément des rentes AVS, apporter sous certaines conditions de revenus et de fortune une aide limitée aux personnes âgées rencontrant une difficulté.
- De surcroît, le nouvel article 101bis de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants prévoit aussi des subventions fédérales aux institutions privées reconnues d'utilité publique spécialisées dans l'organisation de services en faveur de la vieillesse.
- Et toujours au plan fédéral, signalons les dispositions prévoyant un appui financier pour l'aménagement ou la construction de locaux d'accueil destinés aux personnes âgées.
- Aux plans cantonal et communal vaudois, le Grand Conseil a voté en 1967 une loi en faveur d'une organisation médico-sociale extra-hospitalière dans le canton de Vaud. Par le développe-

ment de soins infirmiers et de services ménagers à domicile, cette loi poursuit le but de maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées chez elles, d'écourter les séjours à l'hôpital et retarder l'entrée en maison de retraite. Les associations d'aide à la famille et notre Service d'Aide au Foyer ont été appelés à collaborer à l'exécution de cette loi.

### c) Mandats de la Commission cantonale vaudoise de gérontologie

- Enfin, une Commission nommée par le Conseil d'Etat vaudois, appelée Commission cantonale de gérontologie, se préoccupe de l'ensemble des problèmes gérontologiques et gériatriques de notre canton. Par ses réflexions et ses actions, elle doit inspirer la politique cantonale de la vieillesse et favoriser la recherche de solutions cohérentes aux problèmes à résoudre. Cette Commission, au sein de laquelle le Comité vaudois de Pro Senectute est représenté, a constitué de nombreux groupes de travail. Nous avons pensé que le rappel des divers mandats susmentionnés n'était pas inutile, d'une part pour bien comprendre les principes que nous avons estimé indispensables de respecter dans le choix de nos activités, et d'autre part pour expliquer l'organisation technique de nos services.

## Chapitre II:

### Principes guidant notre action

Voici énumérés trois principes guidant notre action:

- Premièrement, dans l'esprit des mandats que nous venons de citer, on peut tirer la conclusion qu'il appartient à l'Etat de garantir à ses citoyens, par un système d'assurances, une retraite et une vieillesse à l'abri des soucis financiers vitaux, et il est confié en partie aux institutions privées, dont la nôtre, des tâches destinées à rendre des services utiles à la vieillesse. Nous sommes donc une *organisation de services*. Remarquons que les mandats fédéraux nous font l'obligation d'aider les personnes âgées dès l'âge AVS. Si l'on considère que les femmes de 62 ans et les hommes de 65 ans auxquels le droit à l'AVS est ouvert ne sont pas des vieux, mais de jeunes retraités, il faut bien convenir que la Fondation pour la vieillesse est au service non seulement des seules personnes âgées, mais également des très jeunes vieux! Cette constatation n'est pas sans importance quand on perçoit le trouble dans lequel se trouvent parfois de jeunes retraités bénéficiaires d'une aide de notre institution obligés de se convaincre qu'au terme de la loi ils sont devenus subitement des personnes âgées!
- Deuxièmement, le fait que des mandats tenus des autorités s'ajoutent aux tâches définies par les statuts de la Fondation, a pour heureuse conséquence une collaboration toute naturelle entre des services publics et notre institution privée. Il ne s'agit plus à nos yeux de services publics et privés juxtaposés, mais bien plutôt d'un *travail*

*concerté*. Le Comité vaudois de Pro Senectute est d'ailleurs au service des autorités dans une recherche du bien commun. Cette conception explique la présence au sein du Conseil de direction de notre Comité vaudois des représentants des autorités cantonales et communales vaudoises.

Nous sommes d'ailleurs très reconnaissants aux autorités de leur souci de ménager le caractère libéral de notre société en faisant appel à la collaboration d'institutions privées.

Il va sans dire aussi que notre Comité vaudois se plaît à collaborer non seulement avec les autorités mais également avec les autres institutions privées accomplissant des tâches semblables ou complémentaires aux nôtres.

- Troisièmement, toute notre action s'inspire des directives et principes édictés par la Commission cantonale de gérontologie, laquelle définit ainsi sa position de principe:

Je cite: «La gérontologie ne peut plus être considérée comme l'étude des phénomènes liés au vieillissement du point de vue exclusivement médical. La vieillesse constitue un ensemble de problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels et bien entendu médicaux, qui doivent s'inscrire dans une planification générale.»

Nous estimons donc que *notre action doit être globale* et ne pas se limiter à certains services seulement. Notre préoccupation est centrée sur la condition de vie des personnes à la retraite et des personnes âgées et nous avons constaté que les différents services en leur faveur étaient interdépendants. Par exemple, la seule présence auprès d'une personne âgée d'une aide au foyer accomplissant sa tâche ménagère constitue en même temps un contact humain et bienfaisant.

Dans le même ordre de considérations, on ne peut pas séparer le service, de l'esprit dans lequel il doit être rendu. Aider, c'est d'abord un prétexte à l'amour. Et si l'esprit est au-dessus de la matière, comme il l'a été dit, l'amour est au-dessus du service!

## Chapitre III:

### Organisation de nos services

Ces quelques données rappelées, nous avons été amenés à organiser notre Centre vaudois en trois services dont l'ensemble des prestations a représenté en 1977, sur le plan comptable, une somme de Fr. 2 494 500.—. Nos services sont à disposition des personnes âgées dès l'âge AVS, plus de 90 000 dans le canton de Vaud.

#### Le Service d'Aide et Conseil

Le premier service dont je vais vous entretenir est le Service d'Aide et Conseil.

Ce Service social a ménagé 1800 consultations dans notre Centre ou à domicile et donné 2300 informations et conseils par téléphone.

Les aides financières, sans les moyens auxiliaires, ont atteint le montant de Fr. 61 899.05. L'aide en

moyens auxiliaires, celui de Fr. 158 444.10. Quatre cent quarante personnes, réparties dans 70 communes, ont bénéficié de ces deux types d'aide. L'aide financière individuelle premièrement citée correspond à un dépannage et porte sur des montants limités — frais dentaires, frais de convalescence et de cure, achat de vêtements, transport de repas, frais de déménagement ou de chauffage, loyers arriérés, remplacement de lunettes, paiement de factures diverses.

Il faut savoir, à titre d'exemple, que la seule Ville de Lausanne compte 150 000 habitants. Le nombre de ses retraités AVS est de 20 000. Parmi eux, 6000 environ sont sans fortune appréciable et ne reçoivent que la rente AVS minimum avec les prestations complémentaires. On comprend aisément que toute dépense hors de l'ordinaire peut les placer devant une difficulté impossible à surmonter.

Nous allons à l'avenir accroître notre aide financière. Toutefois, cette aide étant complémentaire de celle des services publics, il conviendra de définir la forme de nos soutiens financiers souhaitée par les autorités et la population. Il n'est en effet plus possible de concevoir une aide financière privée relativement importante en dehors d'une collaboration étroite avec les services sociaux du canton et des communes.

Ce Service d'Aide et Conseil comprend aussi le placement de personnes âgées à court ou à long terme dans des pensions et établissements médico-sociaux. Cette activité se déploie en pleine collaboration avec les services officiels. Peu à peu, les 200 établissements de notre canton seront répertoriés avec des informations indispensables sur leur importance, leur situation géographique, leur type de pensionnaires, leur prix de pension, et d'autres indications utiles pour les intéressés.

Enfin, ce Service s'occupe également des cours de préparation à la retraite en coopération avec d'autres institutions et sous l'égide d'une Commission cantonale.

### **Le Service d'Aide au Foyer**

Notre deuxième Service est le Service d'Aide au Foyer.

Ce service, nous l'avons vu, est destiné, en collaboration avec les infirmières et les aides familiales, à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile dans de bonnes conditions de vie.

470 aides au foyer accomplissent divers travaux — entretien courant du ménage, repassage, courses et soins simples d'hygiène.

En 1977, le nombre des heures effectuées par nos aides au foyer s'est élevé dans 50 communes vaudoises à 122 000. 1680 personnes ou foyers en ont profité. Les bénéficiaires le sont parfois jusqu'à un âge très avancé puisque le service compte des centenaires.

Nos aides au foyer sont en général des mères de famille dont l'âge moyen se situe entre 40 et 50 ans. Elles bénéficient donc déjà d'une expérience et jouis-

sent d'une réputation, toutes deux propres à garantir la qualité du Service. Elles suivent des cours de formation et de perfectionnement. Leur salaire-horaire est actuellement de Fr. 8.25 brut. Elles travaillent à temps partiel et leur salaire mensuel moyen est d'environ Fr. 330.—.

Les dépenses de ce Service d'Aide au Foyer ont été de Fr. 1 481 000.— en 1977. Participent à leur couverture les bénéficiaires de l'aide, Pro Senectute, l'Etat de Vaud et les communes vaudoises qui ont recours au service. L'une des particularités du système a trait à la contribution des bénéficiaires établie selon un barème tenant compte de leur situation matérielle personnelle. Bien que le prix de revient de l'heure d'une aide au foyer soit d'environ Fr. 13.—, la participation d'une personne âgée bénéficiant des rentes AVS minimum n'excédera pas Fr. 2.— l'heure et Fr. 20.— par mois. En revanche les personnes de condition aisée payeront au minimum Fr. 7.50.

Etant donné l'importance de ce service d'Aide au Foyer, et le fait que la couverture de son déficit soit garanti par l'Etat de Vaud et les communes intéressées, les partenaires concernés supervisent sa gestion et son développement.

Comme vous le constatez, le Centre vaudois de Pro Senectute est associé à une grande action médico-sociale dans notre canton.

### **Le Service d'Occupation et Loisirs**

Enfin, les tâches de notre Service d'Occupation et Loisirs, le plus récent des services, prennent de plus en plus d'importance: lutte contre les risques d'isolement des personnes âgées et ceux de désœuvrement des personnes à la retraite, maintien d'un certain degré d'activités physique et intellectuelle, maintien également d'une participation à la vie sociale du pays. En bref, défense d'une qualité de vie et de la volonté de vivre!

La marche de ce service est assumée par de jeunes collaborateurs qui se sont spécialisés dans l'organisation des loisirs et de ce qu'on appelle «l'animation» des personnes âgées! La moyenne d'âge de ces animateurs de vieillesse est de 30 ans. Grâce à cette jeunesse, il est attendu que le 3ème âge ne vieillisse jamais!

L'éventail des activités de ce service est très ouvert et très diversifié en raison des besoins et des goûts. Très schématiquement et uniquement pour cadrer nos actions, nous distinguerons 4 catégories.

La première concerne toutes les personnes ayant la possibilité et le privilège de continuer à mener dès leur retraite une vie indépendante et stable. Elles n'ont aucun motif de recourir à ce service.

Toutefois, nous avons toujours estimé souhaitable que des aînés jouissant d'une bonne santé et encore actifs joignent leurs efforts aux nôtres pour accomplir d'innombrables tâches bienvenues. Leur présence dynamique est particulièrement précieuse, par exemple, dans des comités de clubs d'aînés dont une partie des membres, ce qui est naturel, est sou-

vent passive. Nous leur sommes reconnaissants de leur concours.

La deuxième catégorie comprend des personnes bien portantes souffrant cependant d'isolement et d'inactivité. A leur intention nous multiplions nos soutiens à la *Fédération Vaudoise des Clubs d'Aînés*. L'accroissement constant du nombre des clubs d'aînés prouve suffisamment leur nécessité dans la société actuelle.

Voici divers exemples d'actions menées en collaboration avec cette Fédération:

Organisation de cours pour responsables de groupe, afin de créer ou maintenir des comités compétents.

Recherche et équipement de locaux de réunion.

Développement des ateliers de création au nombre d'une trentaine où les personnes âgées confectionnent des objets artisanaux et artistiques sous la conduite d'une monitrice.

Nous avons créé une commission dénommée «*Va et Redécouvre ton Pays*» composée de jeunes et de vieux, qui, chaque année, met sur pied un programme de sorties et de manifestations récréatives, culturelles et spirituelles.

Par ailleurs, une nouvelle expérience vient d'être tentée sous la dénomination «*Le Gai Vivre*» impliquant une participation effective des personnes âgées à des activités créatives — chant — dessin — cours de cuisine — discussion.

En revanche, et à la suite d'une option prise par la Fondation suisse, il a été décidé de renoncer à l'organisation de vastes programmes de vacances et estimé qu'après avoir fait œuvre de pionnier, d'autres tâches étaient prioritaires. Nous avons simplement prévu quelques séjours de détente et de repos pour des personnes âgées nécessitant un encadrement et pour des personnes handicapées.

En ce qui concerne la Fédération Vaudoise des Clubs d'Aînés, nous tenons à insister sur son importance pour notre Comité vaudois. Les groupes d'aînés qui la composent représentent l'esprit et les particularismes de toutes les régions du canton et chaque groupement garde son autonomie. Mais en les regroupant, la Fédération permet un échange d'expériences enrichissantes. Elle constitue pour nous un lieu privilégié de réflexion, elle est cette référence, ce guide qui nous permet de connaître les véritables besoins et les différentes aspirations des aînés de notre canton.

Un dernier mot au sujet des activités physiques de nos anciens. Il nous est agréable de souligner notre compagnonnage avec la «Fédération vaudoise de gymnastique, natation et sports pour personnes âgées», fédération dont nous assumons avec fidélité le secrétariat.

Les personnes isolées à domicile forment la troisième catégorie de nos aînés justifiant une attention particulière de notre part.

Notre Service d'Aide au Foyer a eu souvent l'occasion de relever cet isolement et nous élaborons en ce

moment un programme pour les en sortir. C'est dans le cadre de ce programme que nous avons étudié la possibilité de créer des *centres de jour*. Ces centres devront comprendre, dans un quartier donné, divers locaux d'accueil — cafeteria, salles pour repas de midi, conférences, lecture, jeux, soins d'hygiène, consultations —, locaux dans lesquels précisément les personnes souffrant d'isolement pourront maintenir des contacts humains et exercer certaines activités. Nous avons bon espoir d'ouvrir en début d'année prochaine le premier centre de jour vaudois.

La quatrième catégorie concerne les pensionnaires des maisons de retraite appelées établissements médico-sociaux. Ces pensionnaires sont au nombre d'environ 6000 dans notre canton. Sur mandat de la Commission cantonale de gérontologie, je préside depuis 3 ans un groupe chargé de développer une animation auprès de ces pensionnaires en collaboration avec particulièrement l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux. Des expériences précieuses se déroulent dans deux établissements des régions d'Yverdon et Moudon. Bien des obstacles restent à surmonter. Mais, comme en toutes choses, il convient d'abord de provoquer une prise de conscience par tous les milieux concernés: direction et personnel d'établissements, architectes, autorités locales, population environnante.

Une grande vérité se dégage de nos premières observations communes: pour faire des établissements médico-sociaux des lieux vraiment ouverts et familiers, il faudra de profondes modifications des mentalités. Nous avons constaté que, contrairement à une opinion répandue, l'isolement de certains établissements n'est pas dû à une conception étroite des responsables de leur gestion, mais bien plutôt à l'hostilité du monde extérieur qui, inconsciemment, évite la fréquentation d'une maison de personnes âgées, personnes le plus souvent diminuées et dont l'âge moyen se situe entre 80 et 90 ans.

Un véritable progrès social dépendra, à notre avis, des réalisations suivantes:

- introduction dans le cahier des charges des directeurs EMS d'un service «Animation»,
- aménagement de locaux d'animation en nombre suffisant,
- formation d'un personnel responsable de l'animation,
- collaboration active des autorités, des institutions et de la population.

## Chapitre IV: De l'avenir de Pro Senectute ... et d'une distinction entre l'important et l'essentiel!

Nous venons de faire l'inventaire de nos actions sociales et chacun connaît actuellement les principaux problèmes que posent souvent la retraite et le vieillissement — abandon du milieu professionnel, diminution des relations familiales et amicales, désœuvrement, déconsidération, isolement et maladie. Cette énumé-

ration n'est hélas pas limitative. Des solutions à certains de ces problèmes ont également été apportées: préparation à la retraite, organisation de loisirs et d'activités utiles, amélioration des conditions matérielles et morales, mise en œuvre colossale des services de la santé.

Il s'agit-là, certes, de tâches importantes. Mais, au-delà de cette aide, demeure à notre avis l'essentiel: *une réflexion permanente sur le sens d'une vie d'homme, sur le rôle de ce dernier dans la société, et sur les devoirs de celle-ci envers lui.*

Dans ce contexte, quelle place veut-on faire à nos grands-parents et arrière grands-parents? L'introduction des rentes de vieillesse a créé la catégorie des retraités AVS que certains ont tendance à séparer du reste de la société. Ainsi, paradoxalement, un progrès social a engendré un risque de ségrégation. Or, ces retraités, doivent-ils se voir reprocher leur droit à la retraite et envier leurs loisirs? Les vieillards, les grabataires, doivent-ils être considérés comme un stock social en liquidation et n'y a-t-il un droit à la

vie communautaire que pour une catégorie de vivants? A-t-on imaginé une société mettant à l'écart une partie de ses aînés? Une société amputée?

Nous en sommes persuadés, seule une prise de conscience, dès le plus jeune âge, au travers de l'éducation et de l'instruction, des conditions de vie de l'homme, de l'enfance à l'extrême vieillesse, conduira à plus de compréhension réciproque, à plus de solidarité, et par voie de conséquence à une solution facilitée du problème de l'intégration des générations. La vie de chacun est la responsabilité de tous!

En conclusion, à côté de son souci de répondre aux besoins quotidiens de certaines personnes âgées, nous voyons, pour la Fondation suisse Pro Senectute, riche d'une longue expérience, une tâche passionnante dans la recherche d'une société harmonieuse et la défense des valeurs humaines parmi les plus précieuses: le respect et la protection de la personne, quel que soit son âge, le maintien, jusqu'aux limites du possible, de son autonomie, de son identité et de sa liberté!

## Sexologie au troisième âge

*Dr. I. Simeone, Genève\**

Une des meilleures revues françaises pour médecins, «La revue du Praticien», présente, dans son numéro de mars 1977 dédié à la Sexologie un panorama de la sexualité sous ses nombreux aspects.

On trouve un article sur «La sexualité des enfants», ce qui confirme la levée d'un tabou qui existait il y a encore peu de temps. En effet, aujourd'hui on reconnaît aux enfants une sexualité très différente de celle de l'adulte mais qui existe certainement et qui a ses caractères et sa spécificité étroitement liés au développement de l'enfant. Un autre article est dédié à «La sexualité de l'adolescence», un troisième à «La sexualité de l'homme adulte».

Il n'y a rien sur la sexualité de la personne âgée. Alors, nous devons nous poser la question suivante: «Pourquoi beaucoup estiment qu'il n'y a pas de vie sexuelle à l'âge avancé ou pourquoi ne devrait-elle pas exister?»

Si nous reconnaissons l'existence de l'homme âgé et de la femme âgée, nous devons admettre qu'ils possèdent encore un sexe et une sexualité, malgré les affirmations contraires de ceux qui considèrent la personne âgée comme un être asexué, comme si le tabou de la sexualité de l'enfant s'était déplacé sur les âgés et la pruderie de fin 1800/début 1900 — scandalisée par les découvertes de Freud — avait laissé la place à une pruderie du 20ème siècle que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

Ainsi, la sexualité de nos aînés est un champ à peine exploré par la sexologie médicale, par la gérontologie

elle-même et enfin par toutes les sciences qui étudient le comportement de l'homme.

Nous, médecins, ne pouvons plus participer à cette «conjuraison du silence» (telle que la sexualité chez la personne âgée a été définie), nous ne pouvons pas en être complices, nous n'en avons pas le droit.

Le médecin devient arbitre de nombreuses situations sociales et affectives du patient âgé mais peut intervenir avec sérénité et équilibre à condition que ce n'a pas négligé ce chapitre très important de la vie de l'homme et qui le reste jusqu'à la fin; il peut intervenir avec sérénité et équilibre à condition que se problème soit dépourvu de préjugés, d'alibis moraux, à partir de lui-même. Seulement, à ce moment-là, il pourra prêter une oreille attentive et compréhensive (Prof. J.-P. Junod).

**La première recherche faite sur la sexualité est le célèbre rapport Kinsey publié dans les années 1950 aux Etats-Unis.**

Sur les 16 392 personnes, hommes et femmes, interviewées, seulement 1% avait plus de 60 ans, échantillon trop petit pour en sortir des déductions exhaustives. Toutefois, Kinsey a été le premier à affirmer que l'activité sexuelle de l'homme et de la femme diminue progressivement et sans interruption brusque jusqu'à la vieillesse plus avancée et que la plus grande influence exercée sur la réponse sexuelle des personnes âgées était due à l'environnement socio-culturel, c'est-à-dire la culture familiale, l'éducation religieuse, le conformisme religieux avec le passé sexuel de l'individu et son évolution pendant les premières phases du développement.

\* Médecin psychiatre, responsable du Centre de gériatrie de Genève (Directeur: Professeur J.-P. Junod).